

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le 1<sup>er</sup> Octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MF Guillemot, MM. Prévost, C. Pecchia, P. Le Dro, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Anne-Maud Goujon qui a donné procuration à Françoise Ballester

Patrick Guilbaudau « « à François Aubertin

Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart

Anne-Marie Garangé « « à Arlette Buzaré

Sonia Caroff « « à Pascal Cormier

Virginie Robin Cornaud « « à Dominique Capart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Septembre 2015

Date de l'affichage : 24 Septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

-----  
**2015 - 100 : Création d'un emploi permanent pouvant être pourvu par la voie contractuelle**

Rapporteur : A. Buzaré

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ à la retraite de la responsable des finances, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet pour pourvoir à son remplacement.

En l'occurrence, David HEMON, après avoir assuré le remplacement de la Directrice générale des services, a intégré le service des finances.

Cet agent, titulaire d'une maîtrise administration économique et sociale (AES) mention administration générale et territoriale et d'un DU administration territoriale, bénéficie, en sus de ses connaissances théoriques, d'une excellente expérience pratique puisqu'il a été formé pendant plus de 2 ans au poste de directeur du service finances. Il présente, par conséquent, le profil adéquat pour remplir cette mission. Aussi, il est demandé d'autoriser que ce poste soit pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le recrutement interviendra à compter du 1er novembre 2015 pour une durée de trois ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

L'agent sera chargé d'assurer les missions suivantes :

- Elaboration du budget de la ville en collaboration avec la directrice générale des services ;
- Etablissement des bons de commande de fonctionnement ;
- Saisie de tous les engagements ;
- Mandatement des factures ;
- Mandatement des régies d'avances ;
- Suivi des dossiers de subvention d'investissement et de fonctionnement ;
- Gestion de la dette et de la trésorerie ;
- Marchés publics : suivi et contrôle ;
- Commission des affaires scolaires

Il percevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'indice majoré 414. Il bénéficiera en outre du régime indemnitaire afférent à l'emploi occupé.

Il est proposé d'autoriser la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à l'indice majoré 414 et d'autorise le recrutement par voie contractuelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 14 Septembre 2015

**DECIDE** d'autoriser la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à l'indice majoré 414 et d'autorise le recrutement par voie contractuelle.

**Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. LE TEUFF, M. DAVID, L. DETREZ. PY LE GROGNEC)**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 05 Octobre 2015  
Le Maire,  
François AUBERTIN

